

Belgium-Jambes: Miscellaneous business and business-related services

OJ S 37/2017 22/02/2017

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Direction de la promotion de l'énergie durable

Postal address: Rue des Brigades d'Irlandes 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

For the attention of: Grosjean Géraldine

E-mail: geraldine.grosjean@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486319

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.wallonie.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=262481>**Additional information can be obtained from:**

Official name: RW-SPW-DO442-Direction de la promotion de l'énergie durable

Postal address: Rue des Brigades d'Irlande 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Frédéric Douillet

For the attention of: Géraldine Grosjean

E-mail: geraldine.grosjean@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81486319

Fax: +32 81486311

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: RW-SPW-SGDSJ-mise en ligne des cahiers des charges

Postal address: Place de Wallonie 1, Bat II, local 108

Town: Namur Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: M. Derock

For the attention of: Étienne Clayes

E-mail: edimestre.marchespublics@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81333159

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: RW-SPW-DO442-

Direction de la promotion de l'énergie durable

Postal address: Rue des Brigades d'Irlande 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium
Contact person: Frédéric Douillet
For the attention of: Géraldine Grosjean
E-mail: geraldine.grosjean@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81486319
Fax: +32 81486311

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Other: Énergie

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de services relatif à l'appui technique à la décision dans le cadre de la réalisation d'un plan d'action Énergie/Climat 2030.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

NUTS code BE35 Prov. Namur

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché public relatif à l'appui technique à la décision dans le cadre de la réalisation d'un plan d'action Énergie-Climat 2030.

II.1.6. CPV code(s)

79900000 Miscellaneous business and business-related services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 15.5.2017. Completion 31.12.2018

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Les soumissionnaires seront tenus de joindre à leur offre:

Soit une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 2 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des soumissionnaires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.533); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

Soit une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des soumissionnaires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.534); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le paiement n'est effectué que pour un service fait et accepté par le Comité d'accompagnement.

La facture vaut déclaration de créance.

Le paiement est subordonné à l'obligation pour l'adjudicataire d'introduire une déclaration de créance.

La déclaration de créance doit être datée, signée et accompagnée d'un relevé des prestations réalisées. Elle comprendra la référence au n° du visa d'engagement du marché. Ce numéro sera communiqué à l'adjudicataire lors de la notification d'attribution du marché.

Le paiement des prestations effectuées intervient dans un délai de trente jours de calendrier à compter de la date de la fin de la vérification et de la réception de la déclaration de créance.

Les intérêts de retard sont dus de plein droit et sans mise en demeure au prorata du nombre de jour de retard.

Le paiement s'effectuera en 3 tranches:

— 20 % après livraison du rapport relatif aux résultats provisoires;

— 50 % après livraison du rapport définitif, ainsi que des outils (de type fichier excel, etc.) relatifs aux volets 1 et 2 de la mission;

— 30 % après remise de rapport de consultations (volet 3);

Concernant le volet 4, le paiement s'effectuera sur base de la remise du rapport répondant à la demande spécifique.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: 3. Droit d'accès au marché

a. Réservation de marché à des entreprises d'économie sociale (article 22 de la loi)

Pas d'application.

b. Dispositions générales

En application de l'article 59 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'inviter les soumissionnaires à compléter ou expliciter les renseignements et documents présentés dans le cadre du présent point d.

Les soumissionnaires ne peuvent être dispensés de produire les renseignements exigés dans le cadre de la vérification du droit d'accès même si ceux-ci ont déjà été fournis au cours d'une autre procédure ou organisée par le même pouvoir adjudicateurs.

c. Exclusions obligatoires (articles 61 § 2 ARP)

En application de l'article 61 § 1er de l'arrêté royal du 15.7.2011, sera exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour:

1. Participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du Code pénal;
2. Corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal;
3. Fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
4. Blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11.2.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

d. Exclusions facultatives (article 61 §2 ARPP)

En application de l'article 61 § 2 de l'arrêté royal du 15.7.2011, pourra être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le candidat ou le soumissionnaire:

1. qui est en état de faillite, de liquidation, de cession d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationale;
2. qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
3. qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;
4. qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave;
5. qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62;
6. qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63;
7. qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

e. Déclaration sur l'honneur implicite (article 61 §4 ARP)

Par le seul fait de participer à la procédure de marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux paragraphes 1 et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

f. Pouvoir de vérification (articles 59 al.1,2; 61 §3 et 61 §4al.2 ARP)

Le pouvoir adjudicateur peut, à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, vérifier si cette déclaration sur l'honneur est exacte ou concorde toujours avec la réalité, en réclamant au soumissionnaire:

- pour les causes d'exclusions obligatoires: un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;
- pour l'exclusion facultative aux cotisations de sécurité sociale: une attestation délivrée par l'autorité compétente du pays concerné et lorsque cette attestation n'est pas délivrée dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Le pouvoir adjudicateur procède en tout cas à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution.

Cependant, en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale et par application de l'article 60 §1 ARP, les soumissionnaires qui emploient du personnel assujéti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, sont dispensés de produire une telle attestation.

En effet, la situation de ces soumissionnaires en matière de paiement de leurs cotisations de sécurité sociale sera vérifiée directement par le pouvoir adjudicateur par la consultation par des moyens électroniques des bases de données de l'ONSS.

g. Groupement sans personnalité juridique (article 66 ARP)

Les dispositions reprises en droit d'accès au présent cahier spécial des charges sont également applicables, individuellement, à tous les participants qui, en tant que groupement sans personnalité juridique, déposent ensemble une offre.

La déclaration sur l'honneur implicite s'applique pour chaque participants du groupement sans personnalité juridique et chaque participant est susceptible de se voir réclamer les preuves énumérées au §3 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Afin d'évaluer la capacité financière et économique des soumissionnaires à exécuter le marché, les soumissionnaires seront tenus de joindre à leur offre:

Soit une déclaration bancaire établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 2 de l'arrêté royal du 15.7.2011 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des soumissionnaires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.533); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

Soit une attestation d'engagement de constitution d'un cautionnement établie exclusivement sur base du modèle figurant en annexe 3 de la circulaire du 21.5.2001 relative à la sélection qualitative des entrepreneurs, des fournisseurs et des soumissionnaires de services (Moniteur belge du 18.7.2001, p. 24.534); ce modèle est annexé au présent cahier spécial des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

La capacité technique ou professionnelle du soumissionnaire est justifiée par:

Une liste des principaux services effectués ces 3 dernières années faisant apparaître les compétences économiques, techniques en matière de recommandations de politiques et mesures dans le secteur de l'énergie, ainsi que de calcul d'impacts des politiques et mesures, du personnel affecté aux tâches prévues dans le marché. A cette liste doivent figurer au moins 2 services similaires au présent marché et d'un montant de 100 000 EUR TVAC.

Les titres d'études et professionnels du personnel qui sera affecté à la réalisation de la mission, en lien avec la mission, soit une expérience probante en matière de politiques énergétiques et climatiques menées en Europe, en Belgique et en Wallonie ainsi qu'en

évaluation d'impacts des mesures. Le nombre d'années d'activités de chacun dans des matières utiles doit être mentionné dans l'offre et est de minimum 3 années d'expérience utile. La ou les personnes physiques qui seront retenues pour assurer les missions ne pourront être remplacées par d'autres personnes physiques liées au soumissionnaire qu'avec accord préalable du comité d'accompagnement.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SPW-DO442-04.04.02-17A37-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 11.4.2017 - 11:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

11.4.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in months: 3 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 11.4.2017 - 11:00

Place:

Rue des Brigades d'Irlande 1 5100 Jambes

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: A séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

« L'attention est attirée sur le fait que tous les documents du marché et les rectifications apportées au dossier du marché sont gratuitement consultables et téléchargeables à partir de " l'URL du profil d'acheteur " inscrite au point I.1) de la section I du présent avis de marché, ou en recherchant l'avis au Bulletin des Adjudications via l'adresse <https://enot.publicprocurement.be/> ».

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: — demande de suspension en extrême urgence: requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux => date de prise de connaissance), — demande d'annulation: 60 jours à partir de la connaissance de la décision.

NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex.: octroi de dommages et

intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: SPW-DGO4- département de l'énergie et du bâtiment durable

Postal address: Rue des Brigades d'Irlande 1

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.2.2017